

Québec, le 27 août 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-124

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande, visant à obtenir les informations suivantes :

- le nombre d'élèves à la formation générale des jeunes résidant sur le territoire de la Ville de Québec, selon l'âge et le sexe de l'élève, aux niveaux primaire et au secondaire, pour l'année scolaire 2019-2020;
- le nombre d'élèves à la formation générale des jeunes résidant sur le territoire de la Ville de Québec, leur ordre d'enseignement et leur niveau scolaire, de 2014-2015 à 2019-2020;
- le personnel enseignant œuvrant à la formation générale des jeunes, selon leur ordre d'enseignement, pour les centres de services scolaires qui desservent le territoire de la Ville de Québec;
- le nombre de personnes diplômées à l'enseignement supérieur résidant sur le territoire de la Ville de Québec, pour l'année scolaire 2019-2020.

Vous trouverez en annexe les documents qui répondent à votre demande. Cependant, il est à noter que les données de l'année 2019-2020 sont provisoires.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Stéphanie Vachon
SV/JR/mc

p. j. 7

Nombre d'élèves de niveau primaire et secondaire (formation générale des jeunes) sur le territoire de la ville de Québec, selon l'âge au 30 septembre et le sexe, 2019-2020 ^(p)

Sexe	Âge au 30 sept.	Ordre enseignement		Total
		Primaire	Secondaire	
Féminin		15 673	11 119	26 792
	5 ans	17	-	17
	6 ans	2 579	-	2 579
	7 ans	2 530	-	2 530
	8 ans	2 676	-	2 676
	9 ans	2 583	-	2 583
	10 ans	2 599	7	2 606
	11 ans	2 454	54	2 508
	12 ans	227	2 165	2 392
	13 ans	8	2 260	2 268
	14 ans	-	2 193	2 193
	15 ans	-	2 065	2 065
	16 ans	-	2 021	2 021
	17 ans	-	279	279
	18 ans	-	46	46
	19 ans	-	20	20
	20 ans	-	7	7
	21 ans	-	2	2
Masculin		16 043	11 265	27 308
	5 ans	17	-	17
	6 ans	2 552	-	2 552
	7 ans	2 663	-	2 663
	8 ans	2 629	-	2 629
	9 ans	2 673	-	2 673
	10 ans	2 725	4	2 729
	11 ans	2 469	55	2 524
	12 ans	308	2 133	2 441
	13 ans	7	2 331	2 338
	14 ans	-	2 228	2 228
	15 ans	-	2 049	2 049
	16 ans	-	1 933	1 933
	17 ans	-	389	389
	18 ans	-	93	93
	19 ans	-	25	25
	20 ans	-	23	23
	21 ans	-	2	2
Total		31 716	22 384	54 100

(p): les données 2019-2020 sont provisoires

Note: Incluant tous les réseaux d'enseignement (public, privé, gouvernemental)

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2020-01-30.

Nombre d'élèves de niveau primaire et secondaire (formation générale des jeunes) sur le territoire de la ville de Québec, selon l'ordre d'enseignement et le niveau scolaire, 2014-2015 à 2019-2020 ^(p)

Ordre enseignement	Classe	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^(p)
Primaire		26 368	27 468	28 780	29 919	30 693	31 716
	Primaire, classe 1	5 093	5 267	5 249	5 386	5 246	5 474
	Primaire, classe 2	4 661	4 971	5 281	5 258	5 396	5 367
	Primaire, classe 3	4 433	4 741	5 026	5 163	5 161	5 354
	Primaire, classe 4	4 235	4 399	4 595	5 087	5 363	5 352
	Primaire, classe 5	3 939	4 204	4 421	4 612	4 943	5 287
	Primaire, classe 6	4 007	3 886	4 208	4 413	4 584	4 882
Secondaire		20 586	20 618	20 568	21 081	21 610	22 384
	Secondaire, classe 1	4 406	4 367	4 217	4 566	4 800	5 027
	Secondaire, classe 2	4 252	4 410	4 342	4 299	4 608	4 867
	Secondaire, classe 3	4 318	4 350	4 434	4 399	4 363	4 704
	Secondaire, classe 4	3 935	3 874	3 989	4 107	4 062	3 989
	Secondaire, classe 5	3 675	3 617	3 586	3 710	3 777	3 797
Total		46 954	48 086	49 348	51 000	52 303	54 100

(p): les données 2019-2020 sont provisoires

Note: Incluant tous les réseaux d'enseignement (public, privé, gouvernemental)

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2020-01-30.

Nombre d'équivalences temps plein¹ ayant pour tâche principale un emploi d'enseignant à la formation générale des jeunes, 2018-2019

CS de la ville de Québec

732000 - CS de la Capitale	<u>2018-19 ETP</u>
Préscolaire	160,8
Primaire	1005,0
Secondaire	551,4
Total	1717,2

733000 - CS des Découvreurs	<u>2018-19 ETP</u>
Préscolaire	62,7
Primaire	489,1
Secondaire	280,6
Total	832,4

734000 - CS des Premières-Seigneuries	<u>2018-19 ETP</u>
Préscolaire	147,9
Primaire	968,8
Secondaire	547,8
Total	1664,5

881000 - CS Central Québec	<u>2018-19 ETP</u>
Préscolaire	31
Primaire	217,7
Secondaire	139
Total	387,7

1: Équivalent au temps complet annuel cumulé dans la fonction principale de chaque employé désigné.

Cela exclut l'équivalent temps complet de ces personnes réalisées dans d'autres fonctions au courant de l'année.

Source: MEES, TSEP, DGSRG, DIS, système du Personnel des commissions scolaires (PERCOS), données au 2020-02-17

Sanctions décernées à l'enseignement collégial selon la région administrative

Région administrative de l'organisme de diplomation	Année civile de diplomation		
	2016	2017	2018
Capitale-Nationale (03)	6 946	6 858	6 813

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, SYSEC, données au 2020-02-22.

Sanctions décernées à l'enseignement universitaire selon la région administrative

Région administrative de l'organisme diplomation	Année civile de diplomation		
	2017	2018	2019
Capitale-Nationale (03)	15 050	16 753	14 784

Source : MEES, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, système GDEU, données au 2020-05-15.

Personnel enseignant à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement
pour les centres de services scolaires francophones et la commission scolaire anglophone
qui desservent le territoire de la ville de Québec

		Année scolaire 2018-2019 ETP
732000 de la Capitale	1 Préscolaire 4 ans	9,78
	2 Préscolaire 5 ans	151,34
	3 Primaire	905,52
	4 Secondaire	559,07
	6 Préc. 4 ans 5 ans et primaire	87,97
	8 Préc. primaire et secondaire	142,78
	Non spécifié	0,61
733000 des Découvreurs	1 Préscolaire 4 ans	1,37
	2 Préscolaire 5 ans	62,45
	3 Primaire	458,19
	4 Secondaire	285,51
	6 Préc. 4 ans 5 ans et primaire	16,77
	7 Primaire et secondaire	0,08
	8 Préc. primaire et secondaire	73,06
	Non spécifié	0,62
734000 des Premières-Seigneuries	1 Préscolaire 4 ans	2,97
	2 Préscolaire 5 ans	145,40
	3 Primaire	895,31
	4 Secondaire	574,18
	5 Préc. 4 ans et 5 ans	2,97
	6 Préc. 4 ans 5 ans et primaire	65,62
	7 Primaire et secondaire	11,43
	8 Préc. primaire et secondaire	132,16
	Non spécifié	0,79
881000 Central Quebec	2 Préscolaire 5 ans	31,54
	3 Primaire	209,07
	4 Secondaire	141,82
	6 Préc. 4 ans 5 ans et primaire	1,37
	8 Préc. primaire et secondaire	30,45
	Non spécifié	0,75

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).